

PROCES-VERBAL COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES du 23 SEPTEMBRE 2021

Etaient présent.e.s :

- Pascaline ADONAÏ, Responsable adjointe du BRED et responsable qualité
- Safaa AL ALI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Christian AUSONI, Directeur de l'École Universitaire de Recherche
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'ED Galilée
- Olivier BODINI Directeur de l'ED Galilée
- Victor DUCHESNE, Représentant des doctorants de l'ED Erasme
- Ana FARTO, Gestionnaire de l'ED Galilée
- Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED
- Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur de l'ED Erasme

Invitée :

- Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales

Excusées :

- Viviane BIRARD, Gestionnaire de l'ED Erasme
- Nesrine MOUHOUBI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Manel TOUMI, Représentante des doctorants de l'ED Erasme

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2021,
- 3) Présentation du programme Fullbright,
- 4) Projet du Comité d'Éthique de la Recherche,
- 5) Journée de rentrée des doctorants,
- 6) Election des représentants des doctorants,
- 7) Site internet des Ecoles Doctorales,
- 8) Encadrement par les MCF non HDR,
- 9) Soutenances de thèse dématérialisée,
- 10) Discussion sur les contrats doctoraux,
- 11) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

Pascale Molinier indique que le déménagement des collègues de la Direction de l'Appui à la Stratégie et de l'Amélioration Continue (DASAC) est en cours. Le bureau est désormais de nouveau dédié aux Ecoles Doctorales. Les directeurs des Ecoles Doctorales sont invités à y effectuer des permanences.

Pascale Molinier informe que Viviane Birard, gestionnaire administrative de l'École Doctorale Erasme ne reviendra pas à l'issue de son congé maladie. Le poste de gestionnaire administratif est ouvert au recrutement

avec un rattachement à l'Ecole Doctorale Erasme comme décidé lors du dernier dialogue de gestion avec le Président et la DGS.

Alexandra Lépine annonce qu'Antoine Pécoud est officiellement le directeur de l'Ecole Doctorale Erasme.

En préambule, le conseil d'administration du 28 mai 2021 a approuvé le point concernant la distribution de tickets services à destination des doctorants. Pascale Molinier informe que des doctorants de l'école doctorale Erasme et ceux situés à Bobigny ne sont pas encore venu chercher les tickets services. La distribution se poursuivra jusqu'au 15 octobre 2021 auprès d'Alexandra Lépine.

Natacha Bessis demande qu'un rappel soit effectué. Alexandra Lépine souligne que le mail a déjà été envoyé. La relance doit désormais être faite de la part des Ecoles Doctorales. Natacha Bessis enverra un mail.

Alexandra Lépine rappelle que lors de la réinscription en 2^e année et suivantes, le doctorant doit indiquer la composition de son comité de suivi sur la plateforme des doctorants. Les directeurs des Ecoles Doctorales doivent ensuite vérifier avant validation sur la plateforme. Alexandra répond à Natacha Bessis sur le fait que les membres du comité de suivi peuvent changer en cours de thèse.

Procédure :

- à l'Ecole Doctorale Galilée, Ana Farto reçoit le formulaire relatif au Comité de Suivi. Ensuite, Natacha Bessis envoie le document au doctorant et au responsable du Comité de suivi,
- à l'Ecole Doctorale Erasme, le doctorant téléverse directement le document sur la plateforme des doctorants.

Concernant la plateforme des doctorants, Alexandra Lépine fait un point sur les inscriptions et les réinscriptions des doctorants :

- 149 dossiers d'inscriptions et de réinscriptions ont été validés
- 113 doctorants sont inscrits et ont payé les droits de scolarité
- 66 dossiers sont en cours de validation
- 323 dossiers sont en attente du doctorant

Olivier Bodini précise que des dossiers sont en attente car les candidats n'ont pas encore les résultats de leur Master.

Ana Farto informe que les dossiers « en attente du doctorant » reviennent systématiquement l'année suivante, même quand le doctorant a soutenu sa thèse. Ana Farto précise également qu'elle ne peut pas saisir sur la plateforme des doctorants les soutenances de 2020-2021.

Alexandra Lépine contactera Julien Virseda car Ana Farto a les droits pour procéder à cette saisie.

Natacha Bessis précise que les doctorants n'ont pas eu de réponse au sujet de leur demande de prolongation de contrat doctoral. Alexandra Lépine rappelle que l'information a été transmise en février 2021 par le BRED aux écoles doctorales pour diffusion aux doctorants, directeurs de thèse et direction des laboratoires.

Victor Duchesne souhaite revenir sur le dispositif d'exonération. Pascale Molinier a proposé lors du dernier conseil du Collège des Ecoles Doctorales la reconduction du dispositif d'exonération des doctorant.es en raison de la crise sanitaire pour 2021-2022.

Ce dispositif concerne les doctorant.es en dernière année de thèse avec un engagement de soutenance au plus tard le 30 juin 2022 (engagement commun du/de la doctorante et de sa/ son directeur de thèse).

Victor Duchesne se pose la question du bilan des demandes de prolongations. Alexandra Lépine informe que le BRED actualise la base de données « contrats doctoraux ». Une information sera transmise au CED à ce sujet.

2) Approbation du procès-verbal du 21 juin 2021

Résultat du vote : 10 voix pour.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2021 est approuvé.

3) Présentation du programme Fullbright

Pascale Molinier excuse l'absence de Charles Reiplinger. Des enseignants-chercheurs venant de différentes universités des Etats-Unis seront présents le 18 octobre 2021 au Campus Condorcet et le 19 octobre 2021 à l'Université Sorbonne Paris Nord. Un temps d'échange est prévu avec des chercheurs. L'information a été diffusée auprès des laboratoires mais il y a eu peu de retours.

Pascale Molinier précise qu'il serait intéressant que les Directeurs des écoles doctorales soient présents de 14h à 16h, le 19 octobre 2021. Olivier Bodini confirme sa venue.

4) Projet du Comité d'éthique de la recherche

Pascale Molinier informe que la mise en place d'un Comité d'éthique de la recherche est nécessaire à ce jour, notamment lors des dépôts des projets européens par le Service d'Activités Industrielles et Commerciales. Pascaline Adonai s'occupera de la gestion administrative du Comité d'éthique de la recherche pour une mise en place en janvier 2022.

Timothée Bonnet procèdera à une dernière lecture des statuts. Ensuite, le document sera présenté au Président de l'université.

Le budget alloué servira pour la création du site internet du Comité d'éthique de la recherche, la communication (lancement du comité notamment) et la formation des membres. Nouredine Jouini dispensera la formation.

Natacha Bessis demande si les doctorants auront une formation sur l'éthique. Pascale Molinier précise que pour le 1^{er} semestre, les doctorants suivront le MOOC « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche ».

La formation à l'éthique à destination des doctorants sera à discuter lors du prochain conseil du Collège des Ecoles Doctorales pour éventuellement une mise en place au second semestre.

5) Journée de rentrée des doctorants

Une journée de rentrée commune aux deux écoles doctorales aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 sur le campus de Villeteuse. Les doctorants de 1^e année, les directions des laboratoires et les représentants des doctorants des laboratoires sont conviés.

Projet du déroulement de la journée :

- matin : réunion commune aux deux écoles doctorales avec présentation du BRED, des Ecoles Doctorales et des services communs pour les doctorant.es ; réunion de chaque Ecole Doctorale.
- repas commun
- après-midi : visite historique du site puis activités d'intégration, ludiques et variées, en collaboration avec le DAPS, les laboratoires et plateformes de recherche (animalerie du LEEC, atout science, game lab) dans l'optique d'une intégration des doctorant.es et d'un décloisonnement des écoles.

Alexandra Lépine demande à Sandrine Caron de se renseigner pour une présentation de la RGPD aux doctorants par Timothée Bonnet.

Victor Duchesne propose l'intervention des agents de la Bibliothèque Universitaire pour les formations.

Alexandra Lépine propose également l'intervention du Service des relations internationales sur le sujet de la mobilité des doctorants.

6) Election des représentants des doctorants

Alexandra Lépine annonce, sous réserve de la validation de la direction de l'université, que l'élection des représentants des doctorants se tiendra le 23 novembre 2021.

La prise de fonction des élus sera immédiate car les mandats actuels sont expirés. Par contre, tant que le renouvellement n'est pas effectué, les élus restent en fonction. Les bureaux de vote se tiendront sur les sites de Bobigny et Villetaneuse.

Ana Farto alerte que les élections se tiendront le même jour que les élections des conseils des composantes.

Victor Duchesne précise que les doctorants sont actuellement rattachés aux composantes et aux Ecoles Doctorales, ce qui implique deux votes.

Alexandra Lépine informe que la modification du paramétrage des doctorats dans Apogee est un projet. Les doctorants ne seront plus rattachés aux composantes mais aux écoles doctorales.

Victor Duchesne s'interroge sur le dépôt des listes. Alexandra Lépine précise que les listes seront émises par Cyril Gorry du service juridique.

7) Site internet des Ecoles Doctorales

En préambule, Sandrine Caron travaille à la refonte des sites web des deux écoles doctorales. Un onglet « CED » a été créé sur chaque site des écoles doctorales. Le règlement intérieur et les PV du CED sont mis en ligne.

Pascale Molinier constate que la présentation du CED ne figure pas sur le site de l'école doctorale Galilée.

Sandrine Caron alerte sur le fait que les sites ne sont actuellement pas fonctionnels suite à un problème informatique. Sandrine Caron doit contacter le webmaster de l'université.

Pascale Molinier s'inquiète que les résumés des thèses des doctorant.es figurent sur le site des écoles doctorales.

Victor Duchesne propose l'ajout d'un annuaire sur les sites des écoles doctorales. Pascale Molinier précise que cela n'est pas possible.

8) Encadrement par les MCF non HDR

Pascale Molinier informe que la politique concernant l'encadrement des doctorants par les MCF non HDR est différente pour les deux écoles doctorales. Les écoles doctorales doivent se concerter à ce sujet. Ce point est notamment soulevé lors de l'attribution de la PEDR.

Antoine Pécoud proposera d'une mise en place d'une convention de « co-direction » lors d'un conseil de l'ED Erasme.

Alexandra Lépine souligne que la notion co-encadrant / co-directeur ne figure pas sur le formulaire de soutenance de thèse.

Natacha Bessis informe que cette notion figure dans le formulaire comité de suivi.

Alexandra Lépine propose d'ajouter ces informations dans le règlement intérieur.

Antoine Pécoud en accord avec Pascale Molinier suggère d'informer les MCF sur les critères d'attribution de la PEDR lors d'un prochain conseil des écoles doctorales.

Victor Duchesne suggère de recenser les pratiques des unités de recherche afin de valoriser ce qui est fait. Olivier Bodini précise qu'il est important de connaître le rôle de chaque membre pour l'encadrement de la thèse.

Ana Farto souhaite connaître le nombre maximum de doctorants que peut avoir un directeur de thèse.

Alexandra Lépine précise que ce point a été voté lors d'un précédent conseil du CED et par la commission recherche de l'université. Pour l'école doctorale Erasme, le nombre de doctorants a été fixé à 8. Pour l'école doctorale Galilée, c'est 4 doctorants.

9) Soutenances de thèse dématérialisée

Alexandra Lépine informe que le dispositif Covid lié à la soutenance de thèse dématérialisée a pris fin au 1^{er} septembre 2021. Le doctorant, le directeur de thèse et le président du jury sont obligatoirement en présentiel. Pascale Molinier précise que les rapporteurs peuvent être en distanciel.

Olivier Bodini souligne que l'école doctorale Galilée ne subventionne pas les déplacements des membres du jury de thèse venant de l'étranger.

Antoine Pécoud informe qu'en revanche, l'école doctorale Erasme subventionne pour moitié les déplacements, l'autre partie étant prise en charge par les laboratoires.

Alexandra Lépine propose la diffusion des informations suivantes : le doctorant, le directeur de thèse et le président du jury sont obligatoirement en présentiel. Les autres membres ont la possibilité d'être en visioconférence.

10) Discussion sur les contrats doctoraux

Pascale Molinier informe que le décret relatif à la revalorisation des contrats doctoraux n'est pas encore publié. Cette revalorisation d'un montant prévisionnel de 108 € brut concerne les nouveaux contrats 2021-2022.

Pour des questions d'équité, les deux directeurs sont d'accord que les doctorant.es de 2^e et 3^e année bénéficiant d'un contrat doctoral devraient également bénéficier de cette mesure. Olivier Bodini alerte de surcroît sur le fait que nous risquons de perdre des candidats qui se dirigeront vers les contrats doctoraux attribués par le CNRS.

Pascale Molinier va transmettre au Président de l'université la demande de revalorisation des contrats doctoraux pour l'ensemble des doctorants contractuels de l'université.

11) Questions diverses

Antoine Pécoud informe que peu de candidats postulent pour bénéficier d'un contrat doctoral.

Pascale Molinier propose aux écoles doctorales d'avancer la date de recrutement.

Victor Duchesne précise que les étudiants en 2^e année de master ne postulent pas car à la date du lancement des contrats que ce soit pour les contrats doctoraux ou pour les contrats doctoraux avec mission complémentaire d'enseignement, les étudiants n'ont pas encore leurs résultats.

Il propose qu'une communication soit effectuée en amont, auprès des étudiants en master et sur les sites des écoles doctorales.

Victor Duchesne demande si la prolongation des contrats doctoraux couplée avec un poste d'ATER a été acceptée. Alexandra Lépine informe qu'un refus a été notifié.

Pascale Molinier lève la séance à 16h30.